

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BÉGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°18 – DA du 26/09/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

Convention entre l'association Val de Lorraine Entreprendre et le Bassin de Pompey pour la mise à disposition d'une salle au restaurant interentreprises

L'association des développeurs économiques de Rhône-Alpes ARADEL a accompagné le PETR du Val de Lorraine entre juillet 2018 et mars 2019 dans l'optique de favoriser le développement économique des territoires en prenant mieux en compte l'économie de proximité.

Le Bassin de Pompey a constitué un groupe projet pluridisciplinaire pour travailler sur des fiches actions en réponse aux enjeux identifiés sur le territoire à travers une étude proposant une approche nouvelle de captation des flux de revenus. Une première action a été retenue : « Qualité de vie au travail : nouveaux services aux entreprises et à leurs salariés » ; dès lors un consensus a été trouvé pour proposer une offre sport et bien être aux salariés des entreprises du Parc Eiffel Energie.

Un questionnaire a été diffusé au sein des plus grandes entreprises du Parc Eiffel Energie, mais aussi au restaurant interentreprises, dans l'optique de connaître l'intérêt des salariés sur la thématique sport et bien être et de proposer une offre adaptée aux souhaits exprimés. Plus de 300 réponses ont été analysées et une offre a été construite autour des activités plébiscitées :

- Des pratiques auto-organisées : course et à pied et sports collectifs

- Des offres promotionnelles : valorisation des équipements publics et privés (piscines et salles de sports notamment)
- Des activités encadrées : cardiotraining et yoga/pilate

L'association Val de Lorraine Entreprendre est particulièrement intéressée par cette démarche et a donné son accord pour porter l'ensemble des actions, en partenariat avec le Bassin de Pompey.

Les activités retenues auraient lieu une fois par semaine pendant une heure le temps de la pause méridienne, à partir du mois de novembre 2019. L'activité cardiotraining pourrait accueillir une trentaine de participants au sein du COSEC de Frouard-Pompey ; l'activité Yoga pourrait quant à elle accueillir vingt participants et se déroulerait au sein d'une salle à l'étage du restaurant interentreprises.

Le restaurant interentreprises a déjà accueilli entre mai et juin 2019 six séances de massage à destination des utilisateurs. Cette action a permis de lancer la démarche autour du bien être en entreprise mais aussi de trouver une nouvelle destination potentielle au restaurant interentreprises : lieu de vie, lieu de communication, lieu d'activités, etc.

La mise à disposition d'une salle au restaurant interentreprises permettra ainsi de proposer aux salariés des parcs d'activités une offre bien être mutualisée qui n'existait pas jusqu'à lors.

La démarche « Sport et Bien-être en entreprise » fait partie des actions menées en faveur du développement économique du territoire. A ce titre, la mise à disposition d'une salle au profit de l'association VLE se fera à titre gracieux.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 09 septembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition d'une salle du restaurant interentreprises au bénéfice de l'association Val de Lorraine Entreprendre pour la mise en œuvre de l'activité yoga sur la pause méridienne.

APPROUVE la convention de mise à disposition en annexe.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC